CAPL du 8 septembre 2022

Recours évaluation professionnelle

Déclaration liminaire

Nous siégeons pour la dernière fois en CAP locale sur le sujet des recours d'évaluation. En effet, à partir de 2023 tous les recours seront examinés en CAP nationale, les CAP locales étant totalement supprimées.

Solidaires Finances Publiques attend de cette dernière CAP locale de recours d'évaluation un examen attentif des situations évoquées.

S'agissant de cette CAPL, Solidaires Finances Publiques n'a eu de cesse de dénoncer l'entretien professionnel instauré par le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 et ce depuis sa mise en place.

Il est nécessaire de rappeler que l'évaluation individuelle n'entre pas dans les valeurs du service public : un dispositif de nature contractuelle est par définition contraire à la neutralité à laquelle sont astreints les fonctionnaires, contraire à l'égalité des citoyen·nes devant l'application de la législation et à un déroulement statutaire des actes de gestion. Pour autant, le gouvernement, à travers sa transformation de la Fonction publique, veut faire de l'évaluation professionnelle la pierre angulaire de la carrière des agent·es. Elle déterminera la rémunération, les promotions mais aussi la mobilité.

La mise en place des lignes directrices de gestion renforce le poids de l'évaluation professionnelle. A titre d'exemple, le durcissement des conditions de promotion par tableau d'avancement accroît de fait le niveau d'exigence du tableau synoptique pour être promu.

L'entretien est un dialogue tronqué :

- dès lors que ni l'évaluateur ni l'évalué ne disposent d'une quelconque autonomie sur les charges et les moyens, la fixation d'objectifs se réduit à des considérations secondaires au coeur des métiers et l'évaluation des résultats à des données subjectives,

- quand parle-t-on du travail réel, de l'organisation du travail, des questions concrètes ? Certainement pas dans le cadre de l'évaluation individuelle. Les appréciations subjectives qui exacerbent les questions comportementales, le profil croix qui devient l'arme absolue de la pression managériale, c'est plus que jamais l'arbitraire qui trouve sa place dans l'évaluation individuelle.

Solidaires Finances Publiques exige un véritable dialogue professionnel axé sur le rythme des missions dans le cadre des collectifs de travail, sans aucune incidence en termes de gestion des ressources.

Solidaires Finances Publiques revendique la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques réaffirme son refus de toute forme de contractualisation des fonctions, son attachement à ce que les agent·es aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière, et une linéarité de carrière sans obstacles.

Ce dernier point nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agentes et aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle. Les restructurations et réorganisations de services subies par les personnels ne doivent pas conduire à une régression de leur évaluation professionnelle qui de fait impacterait leur déroulé de carrière.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour Solidaires Finances Publiques, ce processus n'apporte rien de plus aux agentes et aux agents. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel. Pour nous, il ne peut pas constituer un recours de premier niveau.

Solidaires Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique. Ce système est lourd et chronophage, ne renforce nullement les droits des agent·es.

Les élu·es de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence et réaffirment que tous les agent·es, quels que soient leurs services d'affectation, doivent être traité·es à l'identique.

Solidaires Finances Publiques attend de vous de l'écoute et du discernement sur le dossier examiné.